



-
Le Président

REMARQUES CONCERNANT LE PROJET DU SCHEMA NATIONAL DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT (SNIT)

L'association TGV Grand Centre Auvergne que je préside, créée le 15 décembre 2007, regroupe actuellement près de 280 membres dont 25 parlementaires unis pour mener à son terme le projet de la réalisation d'ici 2020 d'une ligne ferroviaire à grande vitesse desservant les territoires des régions Ile de France, Centre, Auvergne, Rhône Alpes, Bourgogne (projet POCL Paris-Orléans-Clermont Ferrand-Lyon). Cette Association représente 9 départements, une centaine de Collectivités et 20 Chambres Consulaires. L'Association souhaite faire les remarques suivantes :

-Notre première remarque concerne la carte et la liste des projets de développement ferroviaires qui semble montrer un classement préétabli des ordres de priorité de ces différents projets. Si tel en était l'intention, elle devrait offrir une bien meilleure place au projet Paris-Orléans-Clermont-Lyon, qui se voit reléguer à la vingtième place.

En effet cet avant projet soucieux de la cohérence avec la loi de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle 1 de l'environnement aurait pu, selon les critères proposés en annexe de ce schéma établir un véritable classement de mise en œuvre des différents projets en chiffrant les indicateurs très précis de l'annexe III. Le projet POCL est le projet qui va entraîner un transfert le plus important de voyageurs de l'aérien vers le ferroviaire par sa fonctionnalité de doublement de la capacité de la ligne à grande vitesse actuelle Paris-Lyon. Les Région PACA et Languedoc Roussillon, ont un potentiel de transfert modal qui ne peut se réaliser qu'avec le projet POCL. A lui seul, il va contribuer à une part majeure des évitements de CO2 souhaités par le SNIT, les études de RFF montrent un bilan carbone de 10 Millions de tonnes sur 50 ans.

Il remplit également tous les critères de capacité à renforcer l'accessibilité d'un territoire grand comme la Belgique jusque là complètement isolé de la grande vitesse. Il suffit de regarder les cartes de l'avant projet du SNIT qui décrivent les besoins d'améliorer l'accessibilité des territoires pour s'en convaincre (Chapitre II, paragraphe2). Le projet POCL remplit également les critères de substitution au transport routier individuel et encore plus il est de nature à régler sur le long terme les problèmes de congestion de la gare de Lyon et de l'axe Ile de France Rhône-Alpes.

Notre seconde remarque consiste à formuler une demande d'analyse plus approfondie au regard des critères qui donnent le sens et l'urgence au projet.

Notre association souhaite donc vivement que l'approche décrite dans le chapitre III dont l'originalité consiste de ne pas se limiter aux seuls critères monétisables soit appliquée concrètement à chacun des projets de LGV qui sont encore au stade des études.

Cette évaluation projet par projet est tout à fait compatible avec la loi du 3 Août 2009 puisque dans son article 12, elle permet la fongibilité des projets entre ceux qui pourraient être prêts avant 2020 et ceux qui prendraient du retard. Les nombreux débats préliminaires organisés tant par le Maître d'ouvrage RFF que par notre Association dont le président d'honneur est Monsieur Brice HORTEFEUX, Ministre de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités territoriales montrent que ce projet peut être prêt avant 2020 et qu'il remplira le mieux les critères du SNIT.

L'Association souhaite donc que le projet POCL soit analysé à l'aulne des objectifs de la loi de programmation du Grenelle de l'environnement et du SNIT et soit replacé à sa juste place pour désenclaver au plus vite les régions du Centre du Berry et de l'Auvergne.

-Ces remarques ont fait l'objet de plusieurs échanges avec les Ministres successifs en charge du Développement Durable et des Transports : Mr Jean-Louis Borloo puis Madame la Ministre Nathalie KOSCIUSKO MORIZET.

-Ci-joint le courrier à Mr Jean-Louis Borloo et sa réponse

-Le Président s'est exprimé en commission de l'Economie le 4 octobre 2010 au Sénat et le Ministre a répondu oralement dans les termes ci-joints

-Le Président a sollicité Madame la Ministre Nathalie KOSCIUSKO MORIZET sur ce sujet au cours d'une rencontre le 11 janvier dernier avec des membres du bureau de l'Association, et Madame la Ministre a proposé que le Schéma national des infrastructures mentionne explicitement l'état d'avancement particulier du projet de ligne nouvelle Paris Orléans Clermont Lyon, parmi les projets du programme supplémentaire de 2500 km de lignes ferroviaires à grande vitesse à lancer immédiatement après 2020 prévu par loi Grenelle 1.

Association TGV Grand Centre Auvergne

Résidence Charles VII – 1 rue Charles VII 18000 BOURGES –
Tél : 09 63 03 28 07- Portable : 06 35 35 62 62- Fax : 02 48 20 15 25
mail : tgv-gca@orange.fr - Site : WWW.TGVGCA.com